

## Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 28 août 2013 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

### Présences des 44 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courtédoux, Courtételle, Delémont, Develier, Ederswiler, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Saignelégier, Sohyères, Val-Terbi, Vendlincourt

Invités :

- M. Michel Thentz, Ministre
- M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes
- Mmes Nicole Bart et Hélène Boillat, Bureau de l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme
- MM. Jacques Gerber et Christophe Badertscher, Office de l'Environnement
- Mme Christa Perregaux, ASPAN
- MM. Eric Pineau, Président du COPIL Déchèteries régionales et R. Ermatinger, CSC-Déchets SA
- Mme Véronique Metafuni, Présidente de l'Association des fonctionnaires communaux
- Mme et M. les représentants de la presse, Johanne Stettler de RFJ et Georges Maillard du QJ

Sabine Lachat, secrétaire

### Excuses et absences des 13 communes, à savoir :

Le Bémont, Bourrignon, Bure, Courchapoix, Courroux, Damphreux, Mettembert, Movelier, Rossemaison, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat

### Ordre du Jour

1. **Procès-verbal du 23 avril 2013**
2. **Programme cantonal d'intégration (PIC : Prime-information, Conseil, Protection contre la discrimination, Langue et formation, Encouragement préscolaire, Employabilité, Interprétariat communautaire et Intégration sociale)**
3. **Projet de nouvelle répartition des tâches et charges canton / communes**
  - a) Prendre connaissance et adopter le projet de processus propos
  - b) Discuter et décider du mode de financement du processus
4. **Scrutin populaire du 24 novembre 2013 relatif à l'avenir institutionnel de la région : prise de position et déclaration de l'AJC**
5. **Présentation ASPAN - Cours Introduction à l'aménagement du territoire**
6. **Sites pollués - projets d'investigation (ENV)**
7. **Présentation rapport final de l'étude d'avant-projet du réseau des déchèteries du Jura**
  - Décider de valider la poursuite du mandat au COPIL et le mode de financement de l'étude pour les 3 déchèteries
8. **Divers.**

M. le Président, Joël Vallat, ouvre la séance en saluant M. le Ministre Michel Thentz, les représentants des communes et les invités et les remercie de leur participation active. En cas de vote, chaque commune représentée a droit à une voix. Les communes de Courchapoix, Damphreux et Mettembert se sont excusées. L'ordre du jour étant chargé, il est abordé directement avec la désignation en cours d'assemblée de deux scrutateurs, à savoir Mme Catherine Corbat, maire de Vendlincourt et M. Jean-Louis Chételat, maire de Courtételle.

### 1. Procès-verbal du 23 avril 2013

Le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteure.

## 2. Programme cantonal d'intégration (PIC : Prime-information, Conseil, Protection contre la discrimination, Langue et formation, Encouragement préscolaire, Employabilité, Interprétariat communautaire et Intégration sociale)

En préambule, Mme Nicole Bart, transmet les messages cordiaux de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population. Le PIC comportant 8 domaines, Mme Bart va s'en tenir au premier volet du programme, à savoir, la prime-information selon la présentation ci-jointe.

Depuis 2002, le Jura dispose d'un Bureau de l'intégration pour conduire sa politique d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme. Ce bureau est rattaché au Service de la population.

A partir du 1er janvier 2014, selon la législation fédérale, la Confédération, le Canton et la commune doivent veiller à ce qu'une information appropriée soit dispensée aux étrangers concernant les conditions de vie et de travail en Suisse et en particulier leurs droits et obligations.

Environ 600 personnes migrantes s'annoncent chaque année. Lors du dépôt des papiers, on transmet le courrier du Bureau de l'intégration avec les coordonnées de jura.accueil et du coupon-réponse renvoyé à jura.accueil. En fonction de la langue et la résidence du migrant, on choisira un accompagnateur qui rencontrera la personne migrante afin de lui donner les informations nécessaires. A noter que l'intégration des étrangers coûte deux fois moins cher que leur non intégration.

M. le Ministre Michel Thentz : En fonction des exigences de la Confédération, le système existant va être adapté; cette nouvelle organisation a été acceptée par le Gouvernement. Dans le programme de législature, le Jura demeure une terre d'accueil; à ne pas confondre : ce programme concerne la politique migrante et non celle d'asile.

### Ouverture de la discussion

Pierre Kohler, maire de Delémont : Concrètement, que se passe-t-il lorsqu'une personne vient déposer ses papiers ? / N.B. : Le secrétaire communal remet le courrier du Bureau de l'intégration se composant en 2 parties : le premier volet comporte un mot de bienvenue accompagné de la présentation du jura.accueil et le deuxième est coupon-réponse que l'employé communal doit renvoyer avec les coordonnées du nouvel arrivant. Ce système existe déjà mais à partir de 2014, il devient obligatoire.

## 3. Projet de nouvelle répartition des tâches et charges canton / communes

### a) Prendre connaissance et adopter le projet de processus propos

M. le Ministre Michel Thentz se fait le porte-parole du Gouvernement et du Comité AJC puisqu'à deux reprises ce thème a été abordé. Les récents débats parlementaires relatifs à l'adoption des modifications de la loi d'impôt ont à nouveau mis en évidence la problématique de la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les Communes. Cette thématique n'est pas nouvelle et s'invite régulièrement dans le débat politique jurassien.

La proposition est la suivante : on désigne un porteur de projet, à savoir le Gouvernement et le Comité AJC qui dans un premier temps établit, sur la base d'un questionnaire commun à élaborer :

- un bilan de l'actuelle répartition des tâches et charges;
- un «catalogue» des attentes et propositions.

### b) Discuter et décider du mode de financement du processus

Afin de mener à bien cette première partie, il s'agit d'engager une personne externe et il est proposé de mettre à disposition du porteur de projet (GVT/AJC) un montant de Fr. 50'000.-.

Ce montant est réparti à 50% pour l'Etat et à 50% pour les Communes, soit Frs 25'000.- à charge de l'AJC.

***Au vote, la proposition est acceptée à 33 voix, 0 voix contre.***

M. le Ministre Michel Thentz remercie l'assemblée de cette marque de confiance.

#### **4. Scrutin populaire du 24 novembre 2013 relatif à l'avenir institutionnel de la région : prise de position et déclaration de l'AJC**

M. le Président, Joël Vallat, soumet à l'assemblée le projet de déclaration envoyé aux communes le 22 août 2013 (voir document ci-joint).

M. le Ministre, Michel Thentz : Il est important que les communes se lancent dans la campagne du 24 novembre afin d'obtenir dans le Canton, une participation maximale et un pourcentage de oui le plus élevé possible pour une raison historique, institutionnelle et économique. Il s'agit d'être présent dans le terrain ces prochains mois.

***Au vote, la proposition est acceptée à 35 voix, 0 voix contre.***

#### **5. Présentation ASPAN - Cours Introduction à l'aménagement du territoire**

Mme Christa Perregaux informe en préambule que toutes les communes sont membres de l'ASPAN par le biais de la cotisation annuelle de l'AJC. Cependant peu de communes ont recours aux services gratuits de l'ASPAN pour les membres cotisants. La présentation ci-jointe est diffusée.

Pour le cours "Introduction à l'aménagement du territoire" prévu les 7, 14 et 21 novembre prochain auquel l'AJC participera financièrement, il reste encore 11 places disponibles.

##### **Ouverture de la discussion**

Est-ce que l'ASPAN peut être sollicitée avec visite sur place ? / CP : Oui, pour des questions liées à l'aménagement du territoire, l'ASPAN ne se contente pas de conseiller mais se rend sur place pour conseiller.

#### **6. Sites pollués - projets d'investigation (ENV)**

M. Jacques Gerber, Chef de l'Office de l'Environnement présente le cadastre cantonal des sites pollués selon la présentation ci-jointe. Les sites pollués, ayant un impact probable sur la qualité des eaux sont prioritaires, sont soumis à la législation fédérale. Les communes concernées ont déjà été informées.

##### **Ouverture de la discussion**

Michel Choffat, maire de Basse-Allaine, ayant eu connaissance de la liste, est surpris de voir certains sites et pas d'autres. / Ch. Badertscher : Le bureau a établi le classement des sites pollués nécessitant un assainissement ou une surveillance lors de présence d'eaux souterraines et / ou en terme historique. Le cadastre représente une image évolutive et non figée. Lorsqu'il y a lieu d'assainir, c'est qu'il y a un impact sur les eaux.

#### **7. Présentation rapport final de l'étude d'avant-projet du réseau des déchèteries du Jura**

M. Eric Pineau, Président du COPIL pour la mise en place de déchèteries régionales, commente la présentation ci-jointe sur le rapport final de l'étude d'avant-projet envoyé aux communes en juillet 2013 et retrace la genèse du groupe de travail en remerciant l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de l'étude

La dernière version prend en compte les remarques des communes ayant répondu à la consultation en 2012.

Le projet, en terme d'investissement pour les 3 déchèteries a passé de Frs 11 millions à Frs 6.7 millions hors taxe (HT). Le coût de fonctionnement par habitant pour 62 % de la population adhérente est de Frs 27.- (HT) par année (Frs 29.15 TTC) pour une répartition des coûts à l'échelle cantonale.

Pour permettre au COPIL d'établir une étude concrète, il s'agit de définir la position des communes face au projet car ça aura un impact direct sur les coûts de fonctionnement, raison pour laquelle une présentation s'effectuera dans les trois districts avec les conseils communaux.

Pour garantir le coût de Frs 27.- HT par année et par habitant, les écopoints récoltant 5 sortes de déchets (verre, papier, alu, huile, carton) seront maintenus dans chaque localité. Par contre les collectes ne sont pas comprises dans le concept. Si des communes souhaitent les maintenir, les frais inhérents seront à leur charge, tout comme les services supplémentaires.

### **Ouverture de la discussion**

Michel Choffat : Le coût des investissements a passé de Frs 11 millions à 6.7 millions (HTC), pourquoi le coût de fonctionnement n'a-t-il pas diminué de façon significative (Frs 28.50 avec le projet à Frs 11 millions) ? / Eric Pineau : Le prix de 28.50 était calculé sur la base incluant le 100 % de la population affiliée au RDJ.

Jacques Vuillaume, conseiller communal Clos du Doubs : Quelles sont les modalités d'entrée et de sortie au RDJ ? / Pour adhérer au projet RDJ, les autorités doivent être convaincues et passer la décision en assemblée communale. Le RDJ reprend les infrastructures existantes. Alors, il est évident que pour sortir du RDJ, ce serait compliqué.

Renaud Baume, maire des Breuleux : Depuis le début, on constate que la collaboration avec des partenaires privés a été écartée. Les communes ont été consultées mais pas écoutées. Le projet demeure onéreux. Pour l'Ecomobile, on va coupler le concept avec le réseau social, pourquoi pas avec des partenaires privés ? / Eric Pineau : Il est exact que dans le concept, on privilégie un partenariat public. Les communes souhaitent garder en main le réseau des déchèteries mais ça n'est pas totalement figé, on pourrait envisager un partenariat public / privé. Ronald Ermatinger : Concernant l'Ecomobile, la décision a été précisée par le Gouvernement.

François Minger, maire de Courtedoux : Au niveau des entreprises privées, il existe déjà des places avec des infrastructures existantes, qu'advieront-elles ? / RE : Il y a des entreprises qui se sont intéressées au projet, mais comment peut-on en intégrer une et pas les autres? Lorsqu'il y aura des appels d'offres, les entreprises privées pourront soumissionner. On envisage néanmoins d'avoir des collaborations avec des entreprises privées, pour les transports par exemple. EP : Le partenariat public-privé n'a pas été totalement écarté mais les entreprises privées axent plus sur l'aspect rentabilité. Si un partenariat devait se faire, les entreprises privées devraient se soumettre aux règles établies par le COPIL.

Gérald Marchant, maire de Châtillon : Le rapport précédent avait un coût par district, comment a-t-il évolué par rapport à la diminution de l'investissement ? / Eric Pineau : Pour 62 % de la population affiliée, il est de Frs 24.- HT pour le district de Delémont, Frs 29.- HT pour le district de Porrentruy et Frs 35.- HT pour les Franches-Montagnes et de Frs 27.- HT si les trois districts sont regroupés.

Didier Jolissaint, maire de Courgenay : La population est habituée un service de qualité par le biais des tournées, notamment pour les personnes à mobilité réduite tenant à cette prestation. Avec les marchés publics, il y a un risque que l'attribution de certains mandats, comme les transports se fassent à l'extérieur du canton. On ne peut pas se payer le luxe de se priver d'infrastructures existantes. Il s'agit également de demeurer prudent avec les chiffres sur le plan financier, peut-on garantir les coûts par habitant sur le long terme ? / Eric Pineau est attaché à la maîtrise des finances, avec la prestation du RDJ, ça permettra de bloquer les coûts. Pour une majorité des communes, ça coûtera moins cher avec le RDJ. Avec la suppression des collectes d'encombrants, on pourrait utiliser une infrastructure existante pour ce genre de déchets, le but n'étant pas de faire 15 petites déchèteries.

Gérard Métille, maire de Courrendlin : Aucun point de localisation des déchèteries n'a été indiqué lors des présentations. Pour les communes ayant des infrastructures facilement accessibles pour leurs citoyens, que va devenir leur déchèterie et l'investissement lié ? Ronald Ermatinger : La localisation des déchèteries se situe où il y a une forte densité d'habitants. Les recherches de terrains se sont déroulées sur plusieurs mois; pour les négociations, il est préférable de taire leur localisation. Si une commune souhaite garder sa déchèterie 10 ans et lorsque les infrastructures seront amorties, adhérer au RDJ, c'est tout à fait possible. Pour pouvoir démarrer le projet, il faut un certain nombre de "oui".

Jacques Vuillaume, conseiller communal, Clos du Doubs : Au niveau des prestations supplémentaires comme les collectes d'encombrants, seront-elles prises en charge par le RDJ ? / Les collectes seront à charge de la commune les organisant. Pour les encombrants en déchèterie régionale, la taxe de base prend en charge des petites quantités de déchets encombrants produites occasionnellement par les ménages. Les quantités plus importantes seront taxées au détenteur des déchets.

Albert Piquerez, maire de Clos du Doubs : La commune paie deux fois. / Ronald Ermatinger : Chaque commune a son autonomie dans le tarif. Avec des tournées, effectivement, on paie deux fois.

Gabriel Voirol, maire ad interim de Porrentruy donne son appréciation personnelle ayant été responsable des déchets auparavant dans sa commune. Lors de collecte d'encombrants, on trouve parfois n'importe quoi, la déchèterie résoudra ce problème car ça devra être trié et ce qui peut entrer dans un sac à poubelle devra y être mis. Dans le cadre de déménagement ou de vide-maison, la déchèterie permettra aux citoyens de se débarrasser en une seule fois des objets moyennant certes une taxe supplémentaire mais le citoyen ne devra plus entreposer ses objets en attendant la collecte qui n'est pas une solution d'avenir. / Eric Pineau : les communes doivent autofinancer le compte des déchets et pour certaines communes, le coût est très élevé.

Gérard Meyer, maire de Courchavon : On est confronté à s'adapter à l'évolution et aux changements. La déchèterie régionale répond à un réel besoin. Le citoyen peut s'y rendre en allant faire ses courses. C'est un outil essentiel pour valoriser les déchets. C'est aux communes de fixer les règles dans le cadre d'un partenariat, ce qui permettra de garder en mains communales, la maîtrise des déchets.

#### **- Décider de valider la poursuite du mandat au COPIL et le mode de financement de l'étude pour les 3 déchèteries**

M. le Président, Joël Vallat propose, au vu des nombreuses questions et selon l'avis du Comité AJC de reporter ce point après les présentations dans les 3 districts et les réponses au questionnaire, proposition acceptée à une majorité évidente.

## **8. Divers**

A l'issue du point 3 de l'ordre du jour et avant de devoir quitter l'assemblée, M. le Ministre Michel Thentz donne l'information suivante concernant la mise en ébullition de toute la République avec le différend opposant les gens du voyage et un agriculteur. Le dossier sur la problématique des gens du voyage est en passe de se régler. Des négociations avec Arma suisse pour l'acquisition d'un terrain sont en cours. Il y a encore 3 étapes à franchir : l'exploitant, la commune et la population.

Pour résoudre le problème, il faut équiper une parcelle avec le matériel nécessaire, entre autres, sanitaire. A leur arrivée, les gens du voyage devront déposer une caution récupérable si l'état des lieux est conforme à leur arrivée.

Pierre Kohler, maire de Delémont demande :

- de s'assurer qu'on ait la garantie que les autres cantons procèdent de la même manière et accueillent également les gens du voyage lorsqu'il y aura saturation sur l'endroit prévu à cet effet.
- d'établir une loi cantonale sur les gens du voyage pour pouvoir ordonner une évacuation immédiate s'ils prennent place ailleurs que sur l'aire prévue à cet effet. La législation doit pouvoir permettre d'accueillir un certain nombre de gens du voyage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 22 h. 00.

Saignelégier, le 3 septembre 2013

La secrétaire



Annexes :	- Présentation Bureau de l'Intégration - Prime-information	sur le site internet	<a href="http://ajc-ju.ch">ajc-ju.ch</a>
	- Présent. Nouvelle répartition des tâches et charges canton / communes	sur le site internet	<a href="http://ajc-ju.ch">ajc-ju.ch</a>
	- Déclaration AJC scrutin du 24 novembre	sur le site internet	<a href="http://ajc-ju.ch">ajc-ju.ch</a>
	- Présentation ASPAN	sur le site internet	<a href="http://ajc-ju.ch">ajc-ju.ch</a>
	- Présentation Cadastre des sites pollués	sur le site internet	<a href="http://ajc-ju.ch">ajc-ju.ch</a>
	- Présent. rapport final de l'étude d'avant-projet du réseau des déchèteries du Jura	sur le site internet	<a href="http://ajc-ju.ch">ajc-ju.ch</a>